CONVENTION DE STAGE

ARTICLE 1

La présente convention définit les rap L'entreprise : Activité : Adresse :	ports entre :
Tél: +212(0) 5 22 E-MAIL: Représentée par:	Fax: +212(0) 5 22
Agissant en qualité de :	
L'école : IHB Art Média Adresse : 47 Boulevard Mohamed V Ca Fél : 05 22 29 52 72 Fax : 05 22 2	
Site web: www.ihbartmedia.com E-ma Représentée par : Monsieur <i>Hassan NO</i> Agissant en qualité de : Directeur péda	ail : ihbart01@yahoo.fr OUR
Le stagiaire : Inscrit dans la filière : Numéro d'inscription :	
Domicilié à : Titulaire de la C.I.N numéro :	
formation qui permettront de mettre sein de l'Institut IHB Art Média, de le but de développer ses compétences pr ARTICLE 3	era à l'étudiant les tâches correspondant à sa en pratique ses connaissances acquises au es compléter et de les perfectionner, dans le ofessionnelles.
règlement de l'entreprise, règlemen	pect des horaires ou de tout manquement au t dont le stagiaire aura été préalablement roit de mettre fin au stage après en avoir
La durée du stage commence le	et se termine le
Toute prolongation du stage entraîner nouvelle convention.	ra, obligatoirement, la signature d'une

ARTICLE 6

Les activités réalisées par le stagiaire ne pourraient, en aucun cas, être considérées comme un emploi. En conséquence le stagiaire ne peut donc prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise.

ARTICLE 7

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire conserve le statut d'étudiant de l'Ecole.

Il est, à ce titre, couvert par l'assurance souscrite par l'Ecole. Par conséquent l'Entreprise est exempte de toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 8

A la fin du stage, l'entreprise remettra au directeur de l'école une appréciation écrite comprenant une fiche d'évaluation (voir fiche d'évaluation, ci-jointe) sur le comportement et les compétences du stagiaire. Cette fiche devra, en outre, comporter la durée et le contenu du stage.

Pour être valable, les Représentants des parties contractantes (Entreprise, Ecole) et le stagiaire, doivent apposer leurs signatures au bas de la présente convention, précédées de la mention lue et approuvée »

Fait à Casablanca le

L'entreprise Le stagiaire

Directeur Pédagogique Hassan NOUR